

**MAIRIE LES DEUX ALPES**  
**48 avenue de la Muzelle**  
**38860 - LES DEUX ALPES**

**DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 26 mars 2018**

**N° 2018-054**

**L'an deux mille dix-huit, le 26 mars, à 18 h30,**

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 22 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Pierre BALME.

**Présents :** M. Pierre BALME, Maire, M. Stéphane SAUVEBOIS, Maire délégué, Jean-Noël CHALVIN, Agnès ARGENTIER, adjoints, Guylaine BARBIER, Jean-Pierre DEVAUX, Maryvonne DODE, Jocelyne MARTIN, Jean-Luc FOURNIER, Nicolas CASSEGRAIN, Jean-Luc BISI, Françoise MOREAU, Laurent GIRAUD, Sylvie ROY, Michel BALME, Stéphanie DEBOUT, Magali LESCURE, conseillers municipaux.

**Absents :** Romain CHARREL, Catherine GONON, Laurence CHOPARD, Maurice ARLLOT, Thierry GUIGNARD, Emmanuel DURDAN, Fabien POIROT.

**Pouvoirs :** Hervé LESCURE donne pouvoir à Pierre BALME, Delphine BOURGEAT donne pouvoir à Jean-Pierre DEVAUX, Florence BEL donne pouvoir à Nicolas CASSEGRAIN, Estelle FAURE donne pouvoir à Jean-Noël CHALVIN.

**Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil :**

Madame Maryvonne DODE et Madame Magali LESCURE ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignées pour remplir ces fonctions qu'elles ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

**DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7.5 - Subventions**

**OBJET : partenariat avec la station canadienne WHISTLER**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29

Monsieur Sauvebois, maire délégué expose à l'assemblée que la commune a eu l'occasion de tisser des liens d'amitié avec le Club de vélo Worca de Whistler au Canada par l'intermédiaire d'habitants de la station. De nombreux Bi-alpin connaissent en effet cette station canadienne pour y être allés et pour certains y avoir travaillé.

Célèbre station de sports d'hiver qui a reçu les Jeux Olympiques de Vancouver en 2010, Whistler rayonne sur le nord de l'Amérique. Elle dispose d'un fabuleux domaine skiable et comme la station des 2 Alpes, elle a été pionnière dans le VTT de descente.

Le club de vélo Worca, fort de 1800 adhérents, participe à l'évolution du VTT et de la station. Ce club, très écouté par les élus de la commune de Whistler, est une force de proposition considérable.

Suite à différents échanges entre les clubs de vélo Worca (Whistler) et les Choucas Bikers (Les Deux Alpes) et les municipalités des deux stations, un projet de partenariat s'est dessiné pour le développement de coopérations sportives, touristiques et culturelles et éventuellement d'échanges entre élèves.

C'est ainsi que du 27 juin 2018 au 4 juillet 2018 lors de la Mountain of Hell, une délégation de 12 personnes de Whistler sera accueillie aux 2 Alpes et en juin 2019, cinq personnes seront accueillies à Whistler. Il s'agira des 5 gagnants tirés au sort parmi les 'finishers' de la course Mountain of Hell 2018.

Pour cette première action la commune prendra en charge les logements et le coût global des voyages des invités et des gagnants soit un total de 28 085,13 €.

En contrepartie, le club Worka prendra en charge les forfaits, les activités et les logements des 5 personnes gagnantes par tirage au sort d'un séjour lors de la Mountain of Hell 2018.

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** la prise en charge des logements et du coût global des voyages des invités de la station Whistler et des gagnants de la Mountain of Hell 2018 pour un total de 28 085.13 € ;
- **D'AUTORISER** le maire ou son délégué à signer tout document nécessaire à ce partenariat.

Fait et délibéré en séance, les jour et mois que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le maire,  
Pierre BALME

